

RÉPONSE DE BERTRAND ARTIGNY À LA QUESTION ORALE

DU GROUPE MÉTROPOLE INSOUMISE RÉSILIENTE ET SOLIDAIRE

Conseil Métropolitain du 27/06/2023

Merci Monsieur le Président,

Pour répondre à la première question sur la situation aujourd'hui des 21 ex-salariés du CELP :

Comme vous devez le savoir, nous n'avons pas été informés de l'issue de la procédure de sauvegarde, ni par l'employeur, ni par les organisations syndicales. Et pour cause, puisque nous ne sommes pas affiliés à Arc-En-Ciel. Nous n'avons pas de relations avec Arc-En-Ciel. Donc nous n'avons aucune information sur la question, ni effectivement sur un éventuel accord. Ou si la procédure de sauvegarde de l'emploi s'est conclue par une décision unilatérale de l'employeur.

Pour autant, pour votre information complète, 9 salariés ont engagé un contentieux auprès du Conseil des Prud'hommes, au motif de harcèlement moral et de prêt illicite de personnel. Donc on considère que... enfin je ne vois pas pourquoi on nous a attaqués là-dessus. En tout cas, il appartient désormais aux juges prud'hommaux de statuer sur la recevabilité de cette demande et de la suite à y donner.

Sur la question des postes au sein de la Métropole, des engagements que nous avons pris :

On a fait ce sur quoi nous nous étions engagés. D'une part, nous n'avons pas écrit à toutes les entreprises de nettoyage, mais seulement les entreprises avec lesquelles nous sommes en relation. C'est un courrier qui a été adressé en novembre 2022. En janvier 2023, nous avons écrit, comme on avait dit qu'on le ferait, à Arc-En-Ciel et à l'inspection du travail, et on leur a proposé 4 offres. J'ai moi-même supervisé cette opération de manière à m'assurer que les postes que nous avons proposés à Arc-En-Ciel soient bien en raccord avec les compétences connues des agents d'Arc-En-Ciel.

Donc il y a 2 postes d'agents de nettoyage urbain qui avaient été proposés, 1 agent de maintenance atelier en subdivision des nettoiyements, et 1 poste d'agent d'entretien polyvalent en collège.

Ces 4 postes étaient figés, puisqu'on ne pouvait effectivement pas maintenir ces postes-là trop longtemps. On les avait figés le temps de la procédure. Et si effectivement on avait eu des réponses concernant ces 4 postes nous aurions pu en libérer d'autres. Aujourd'hui ce que je peux vous dire, c'est que nous n'avons reçu aucune demande de renseignements ni de candidatures concernant ces 4 postes. Donc on a considéré qu'Arc-En-Ciel avait la capacité d'accompagner ses salariés de manière autonome puisqu'ils n'avaient pas répondu aux offres qu'on leur a envoyées.

Quel retour d'expérience fait-on de cette séquence et est-ce que la politique de la Métropole en termes de marchés publics a évolué ?

La réponse est non. La procédure que nous utilisons aujourd'hui concernant les marchés publics et en particulier sur Arc-En-Ciel, de notre point de vue, n'a pas été entachée d'erreurs. Il faut savoir que ce type de marché réservé s'inscrit en cohérence avec ce qu'on met en place au niveau du SPAR (*Schéma de Promotion des Achats Responsables*) et, je l'ai évoqué tout à l'heure sur la présentation du CFU (*Compte Financier Unique*). Nous avons quand même demandé aux différents services de m'alerter sur les différents marchés qui pouvaient être attribués à des entreprises d'insertion par l'activité économique. En tant que président de la CNPAO et dans le cadre de la loi ASAP, j'ai été informé de

deux marchés réservés, mais qui ne posaient pas de soucis, puisque c'était un renouvellement de marché réservé. En tout cas les services ont été extrêmement scrupuleux par rapport à ma demande et m'ont informé de la passation de marchés pour les entreprises SIAE (*Structure d'Insertion par l'Activité Économique*).

Donc ce qui fait que pour les 600 millions de commandes que nous avons annuellement, la situation d'Arc-En-Ciel reste isolée. En tout cas, elle ne conduit pas à une modification de notre procédure en matière de marchés publics.

Je voudrais juste dire un mot quand même sur 124.Services, parce que j'ai entendu des critiques par rapport à cette structure d'insertion par l'activité économique. Les retours qu'on a aujourd'hui sont très satisfaisants de la part des services qui considèrent qu'il y a eu un véritable changement en termes de qualité de prestations, mais aussi pour leurs conditions de travail, puisqu'il y a beaucoup moins de tensions, et le contexte est beaucoup moins difficile que ce qu'ils ont connu dans le passé.

Voilà Monsieur le Président ce que je peux donner comme réponse.